



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



COMPTE RENDU

COMITE TECHNIQUE DE RESEAU MINISTERIEL (CTM)
Paris, le 28 mars 2022

Projet de décret modifiant le décret n°2001-1269 du 21 décembre 2001 relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains ouvriers de l'Etat (OE) relevant du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOEIE)

Suite, notamment à décision du 10 juin 2021 du Conseil d'Etat, le projet de décret propose les évolutions suivantes :

- Le bénéfice de l'ASCAA est ouvert aux anciens OE qui remplissent les conditions fixées par ce même décret et qui n'ont pas encore liquidé leur retraite au titre du FSPOEIE. Le dernier employeur du bénéficiaire de l'ASCAA en tant qu'OE est responsable de la ré-affiliation au FSPOEIE ;
- Le bénéfice de l'ASCAA est ouvert aux anciens OE atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante ;
- La rémunération de référence des anciens OE est calculée sur la base du montant moyen des rémunérations brutes des douze derniers mois d'activité en tant qu'OE. Par ailleurs, la période pendant laquelle l'ancien OE perçoit l'ASCAA est prise en compte dans la constitution et la liquidation de ses droits à pension de retraite ;
- Les anciens OE percevant l'ASCAA bénéficient des mêmes prestations sociales que les OE en service. De plus, leurs cotisations pensions sont versées par leur dernier employeur public ;
- Le versement de l'allocation incombe au dernier employeur public.

Par ailleurs, ce projet de décret introduit des adaptations qui s'inspirent des dispositions analogues prévues par le décret ASCAA n° 2006-418 du 7 avril 2006 applicables aux fonctionnaires et agents non titulaires du ministère des Armées (MinArm) : modalités de prise en compte des services à temps partiel dans la détermination de l'âge d'ouverture du droit à pension, caractère régulier et habituel de la rémunération de référence servant de base à la détermination du montant de l'allocation, évolution des règles de cumul de l'allocation et des dispositions relatives aux ayants droits.

Pour l'UNSA Défense, autant le fait que le dispositif s'applique désormais aux OE ayant quitté le MinArm et que l'ASCAA soit calculée sur la base de la dernière rémunération payée par le dernier employeur sont plutôt de bonnes nouvelles ; autant la proratisation de l'ASCAA du fait du temps partiel ne l'est pas. Pour ce qui est du plafonnement de l'ASCAA lorsque



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



son bénéficiaire perçoit aussi une pension de réversion, l'UNSA Défense est peu satisfaite de l'explication qui consiste à dire que l'on aligne les dispositifs entre eux.

Vote UNSA Défense : abstention

Projet d'instruction portant organisation de la médiation au profit du personnel civil du MinArm

A la suite du constat fait par l'Inspection du personnel civil (IPC) de l'impossibilité de régler certaines situations conflictuelles autrement que par une mutation des agents impliqués et dans la continuité du rapport sur la médiation, visée par la secrétaire générale pour l'administration en 2021, il est proposé d'instaurer au sein du MinArm un dispositif de médiation au profit du personnel civil à l'instar de ce qui existe déjà pour les militaires.

Le projet d'instruction organise ce processus de médiation en prévoyant sa mise en place par l'IPC. L'inspecteur du personnel civil sera nommé médiateur et pourra être assisté de médiateurs occasionnels, en centrale et dans les territoires. La médiation aura, dans un premier temps, pour objet de régler des différends interpersonnels et non de contester des décisions individuelles faisant grief aux agents.

Le dispositif de médiation est conçu comme un processus structuré, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord pour résoudre, à l'amiable et par le recours à un contrat, le différend qui les oppose. Une charte sera annexée à l'instruction, qui précisera les grandes lignes et principes de la médiation, ainsi que les règles qui s'imposent aux acteurs en charge de celle-ci.

Bien consciente que le sujet est tendance, l'UNSA Défense a fait cependant valoir qu'il y avait désormais bien trop de dispositifs de signalements parmi lesquels les agents risquaient de se perdre sans arriver à déterminer vers quelle instance/autorité, ils devraient porter leur cas. Comment identifier que le conflit interpersonnel (avec un collègue ou un encadrant) n'est pas quelque chose de plus grave telle que de la discrimination ou du harcèlement qui doit faire l'objet d'une saisine de la cellule Thémis. Plus que jamais, l'UNSA Défense demande qu'un seul point d'entrée soit créé dans le ministère pour recueillir les difficultés et orienter les agents et les demandes. Ce dispositif sera évalué dans 18 mois. L'UNSA Défense observera avec attention les résultats.

Vote UNSA Défense : abstention

Projet d'arrêté désignant les mesures de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des Armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement.

Ce projet d'arrêté permettra d'ouvrir droit aux agents concernés au bénéfice des dispositifs d'accompagnement indemnitaires prévus par le plan d'accompagnement des transformations.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



Il comporte 2 annexes, l'une concerne les nouvelles opérations et la seconde concerne la centaine d'agents restant à reclasser des opérations antérieures à 2020. L'employeur le plus touché est le SCA et la région la plus impactée est l'Île de France.

Pour l'UNSA Défense, ce texte permettant l'octroi des dispositifs d'accompagnement aux agents touchés par une mesure de restructuration ou désormais de transformation, est un incontournable depuis de trop nombreuses années dans notre ministère qui a beaucoup créé, beaucoup perdu et qui maintenant transforme ! Trop de mouvements qui génèrent bien du stress pour les agents. L'UNSA Défense signale également que si cet arrêté modificatif intervient 3 mois seulement après le 1^{er} arrêté, c'est que le travail initial n'a pas été fait avec sérieux par les employeurs. L'administration explique rechercher une solution pour faire converger le calendrier de la définition des REO des employeurs et la publication de l'arrêté qui en découle et ainsi éviter ces multiples modificatifs.

Vote UNSA Défense : abstention

Les élections professionnelles de décembre 2022 constitueront une petite révolution tant dans les modalités pratiques que dans les différents scrutins mis en place.

Pour la 1^{re} fois au MinArm, l'ensemble des scrutins se déroulera en format dématérialisé. **Une élection test est prévue au mois de juin 2022 portant sur une partie de l'électorat (10%) et sur une sélection de scrutins. Ce test mené en réel sur la solution développée par le fournisseur donnera lieu à des sessions de présentation et de formation au cours du mois de mai.**

L'autre grand changement issu de la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) du 6 août 2019 porte modifications d'organisation des instances tant des comités techniques désormais appelés comité social d'administration que des commissions administratives paritaires (CAP).

Le DRHMD souhaite que le taux de participation 2018 soit maintenu.

L'UNSA Défense ne manquera pas de vous tenir informés sur ses sites et ses réseaux sociaux de ces sujets. Ses délégués se tiennent également à votre disposition pour toutes questions.

Projet d'arrêté cadre portant création et organisation des comités sociaux d'administration (CSA) du ministère des Armées et de ses établissements publics (EP)

En 2022, le nombre de CSA du MinArm et de ses EP sous tutelle unique sera de 79, alors que jusqu'en 2021, le nombre de CT était de 78.

Cette augmentation est due à la création d'un CT réseau (14 au lieu de 13) pour l'état-major des Armées. Il est rappelé aussi qu'en 2021, 3 CTR ont été remplacés par 3 CT Spéciaux de service pour le Service de l'énergie opérationnelle, Service industriel de l'aéronautique ainsi



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



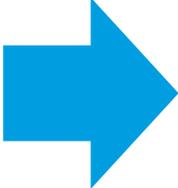
que le Service interarmées des munitions. A titre indicatif, il est précisé que concernant les comités d'établissement public (EP), il y en avait 12 en 2018. En 2019, l'école de l'air et de l'espace a instauré un CT, cet EP participera aux élections professionnelles pour la première fois en 2022.

Jusqu'en 2021, le MinArm comptait 365 CHSCT et 12 CHSCT d'EP. En 2022, le nombre de formations spécialisées (FS) sera de 364 pour les services du MinArm et de 13 pour les EP :

- 1 FS au sein du CSAM (ex-Comité technique ministériel) ;
- 1 FS au sein du CSAAC (ex-Comité technique d'administration centrale) ;
- 11 FS au sein des CSAR (ex-CT de réseau) ;
- 3 FS au sein des CSAS ((ex-CT spéciaux Seo, Simu et Siaé) ;
- 42 FS au sein des CSA (ex-CT) de Base de défense qui représentent un effectif de plus de 200 agents.

Bien qu'hostile à la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) du 6.08.2019, l'UNSA Défense constate que les effets induits par celle-ci sur l'organisation de ces instances ont été considérés de manière pragmatique par le MinArm. Le dialogue social nourri pendant plus d'un an entre les organisations syndicales et les services de la DRHMD ont permis d'aboutir à une organisation satisfaisante.

Vote UNSA Défense : abstention



Projet d'arrêté portant création des FS en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail d'emprise et de risque métier et projet d'arrêté portant majoration des contingents de temps des FS d'emprise et de risque métier



Sont créés 245 FS d'emprise et 61 FS de risque métier. Il y aura donc 306 FS risque métier et d'emprise créées au niveau local.

Les spécificités du MinArm ont été bien été prises en compte, compte tenu du dialogue social évoqué ci-dessus. Cette présentation par emprise géographique évitera les modifications nécessaires induites par les changements d'établissement stationnés. Néanmoins, cette liste devra être tenue à jour par les présidents de formations spécialisées.

L'UNSA Défense forme ses mandants afin qu'ils aient une action efficace dans ses instances. Il est demandé que les présidents de formations spécialisées le soient également.

Vote UNSA Défense : abstention



Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 juillet 2018 fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO) au ministère des Armées



17 Commissions d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier composeront le paysage Défense à compter de 2023.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



- 12 CAPSO multi-employeurs positionnées auprès des CMG ;
- 1 CAPSO armée de Terre (effectif > 750) placée auprès du CMG de Rennes ;
- 3 CAPSO SIAé (AIA Bordeaux + AIA Clermont + AIA Cuers) ;
- 1 CAPSO spécifique à l'établissement du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Gramat positionnée auprès du CMG de Lyon.

C'est pour l'UNSA, la conséquence visible et évidente de l'attrition de cette composante ouvrière du MinArm qui conduit à cette réduction du nombre d'instances. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il conviendra que les futur(e)s élu(e)s de ces instances disposent de tous les moyens nécessaires, notamment en temps, afin de couvrir des périmètres de CAPSO de plus en plus étendus. Un prochain GT devra définir les compétences étendues de ces CAPSO notamment en termes de recours.

Vote UNSA Défense : abstention

Projet d'arrêté portant création des commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère des Armées

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a changé le rôle (fin de leur consultation en matière de mobilité, d'avancement et de promotion) et la composition des CAP. Organisées jusqu'alors par corps, elles le sont désormais par catégorie/niveau et ne sont plus mises en place qu'au niveau central.

Il existe actuellement 44 CAP : 29 de niveau local et 15 de niveau central. Pour les élections professionnelles de décembre 2022, il sera créé 4 CAP centrales :

- 1 CAP compétente à l'égard des fonctionnaires de catégorie A+ ;
- 1 CAP compétente à l'égard des fonctionnaires de catégorie A [Attachés d'administration de l'Etat, Ingénieurs civils de la Défense, Conseillers techniques de service social, Assistants de service social, Cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la Défense, Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés, Infirmiers de la Défense, Personnels civils de rééducation et médico-techniques du ministère de la Défense (corps des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes et manipulateurs) d'électroradiologie médicale du ministère de la Défense, corps des masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes du ministère de la Défense), Techniciens paramédicaux civils] ;
- 1 CAP compétente à l'égard des fonctionnaires de catégorie B [Secrétaires administratifs, Techniciens supérieurs d'études et de fabrication, Aides-soignants civils du ministère de la Défense, Infirmiers civils de soins généraux, Infirmiers civils de soins généraux et Techniciens paramédicaux civils (2 corps en extinction)] ;
- 1 CAP compétente à l'égard des fonctionnaires de catégorie C (Adjoints administratifs, Agents techniques du ministère de la Défense, Agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la Défense).

Ces modifications sont aussi la conséquence de la LTFP du 06.08.2019. La perte de compétence des CAP en termes de mobilité et d'avancement justifierait donc, compte tenu



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



de la baisse des dossiers à traiter, la disparition des CAP locales. Dont acte... En revanche, pour l'UNSA Défense, il s'agit là d'une proposition de CAPC avec un périmètre bien trop vaste. Quand bien même, les dossiers à traiter seraient de même essence (discipline, CREP, etc.), la connaissance du milieu professionnel et des statuts est importante. A défaut, l'UNSA Défense l'a bien compris, de revenir à un nombre de CAP permettant une approche la plus humaine possible, il est demandé que la sollicitation d'experts soit possible et largement utilisée. Cette sollicitation serait octroyée dans le règlement intérieur de chaque CAP. A l'unisson de ses collègues, l'UNSA Défense demande que les déplacements des suppléants soient pris en compte et que par ailleurs, les temps de préparation soient allongés.

Vote UNSA Défense : contre

Projet d'arrêté relatif à la commission consultative paritaire (CCPU) des agents contractuels recrutés par le ministère des Armées

Cet arrêté vise à mettre à jour les dispositions de l'arrêté du 14 mai 2018 relatif à la CCPU des agents contractuels recrutés par le ministère des Armées. L'organisation par collèges est conservée.

L'arrêté prend en compte l'actualisation du décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, transposant les évolutions issues de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et reprenant les mêmes formulations que le décret n°82-451 du 18 mai 1982.

Vote UNSA Défense : contre

Projet d'arrêté relatif à la commission paritaire spécifique des ingénieurs, cadres technico-commerciaux et techniciens du ministère des Armées (CPS ICT/TCT)

L'arrêté du 20 novembre 2014 relatif à la CPS ICT/TCT de la direction générale de l'armement doit être actualisé. En effet, le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux CAP prévoit notamment d'une part, la fixation du nombre de représentants du personnel en fonction de l'effectif et d'autre part, les modalités de désignation des représentants de l'administration. Ainsi, il est proposé pour la constitution des collèges, de prendre une base de 3900 ICT et de 869 TCT qui par application des 1 et 3 de l'article 6 du décret de 1982 conduit à modifier l'article 2 de l'arrêté pour lui substituer la composition suivante :

- Collège 1 pour les ICT : 6 titulaires et 6 suppléants au lieu de 3 titulaires et 3 suppléants ;
- Collège n°2 pour les TCT : reste inchangé soit 2 titulaires et 2 suppléants.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



Pour l'UNSA Défense, il s'agit là d'une amélioration que ses élus évoquent régulièrement auprès de la DGA. Il est dommage que ce doublement des élus, permettant un travail approfondi de la commission, intervienne après le retrait de la compétence d'avancement (cf LTFP du 6 aout 2019).

Vote UNSA Défense : abstention

C'est l'occasion pour l'UNSA Défense d'évoquer la révision de la convention collective de la métallurgie qui prend effet au 01.01.2024 mais dont certaines dispositions sont à effet immédiat. La DGA saisie de la question a fait connaître qu'elle évaluait les conséquences de cette révision sur sa population et notamment la hausse des planchers de 3.1%. Le DRHMD a fait connaître son intention de conduire une réflexion pour harmoniser les conditions salariales, dans des instances ad hoc à définir, pour les différentes catégories de contractuels recrutés, désormais massivement, par le ministère, tant en ICT/TCT qu'en loi 84-16.

Communication relative à la circulaire unique relative aux règles de gestion de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents du ministère de la Défense.

Cette circulaire unique vise à simplifier les règles de gestion administrative. Depuis l'entrée en vigueur du RIFSEEP, au fil des adhésions, 7 circulaires et 7 notes ont été établies pour fixer les règles de gestion de l'IFSEE et du CIA des agents pour chaque corps concerné du MinArm. Cette circulaire RIFSEEP sera désormais le document unique pour l'ensemble des agents.

Le corps du texte présente les mesures communes et les annexes détaillent les montants de référence. Par ailleurs, cette mise à jour a permis d'apporter les amendements suivants :

- Intégrer les mesures issues du Rendez-vous salarial du 24 juillet 2021, concernant la convergence des montants indemnitaires servis aux fonctionnaires de l'ordre administratif affectés en administration centrale et dans les services déconcentrés des organismes d'Ile-de-France ;
- Favoriser l'attractivité et la mobilité sur les postes du ministère Depuis l'entrée des corps dans le dispositif RIFSEEP, le MinArm s'est engagé à maintenir le montant d'IFSE détenu par les agents recrutés lorsque celui-ci est supérieur au socle du groupe d'affectation du nouveau poste (maintien du régime indemnitaire le plus favorable aux agents). A cet égard, le texte rappelle que les agents détachés issus d'une autre administration ou d'autres fonctions publiques verront leur IFSE automatiquement mise au socle de leur emploi d'affectation. Ils recevront également un ticket d'« entrée dans le ministère », cumulable, le cas échéant, avec un ticket « périmètre » en cas de mobilité entre administration centrale et services déconcentrés.

Pour l'UNSA Défense, regrouper le corpus des 7 textes existant en une circulaire unique apportera simplification et lisibilité du dispositif Rifseep du MinArm tant pour les gestionnaires que pour les agents. Vous trouverez ce document sur nos sites intradef et internet.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



QUESTIONS DIVERSES

L'UNSA Défense pose la question du CTI pour les paramédicaux de l'IRBA et du CTSA.

Le DRHMD répond que les mesures du Ségur sont financées par l'assurance maladie. Il faut des bases légales pour payer ces primes. Le SSA doit définir une politique pour ses centres experts car il n'y a pas de problème de crédits. Une réponse sera faite dans les 15 jours qui viennent.